

LETTRE JURISTENDANCES JTIT



NOUVEAUTE :

lettre lexing du DPO pour plus d'informations
www.lexing-editions.com



JURISTENDANCES INFORMATIQUE ET TELECOMS ■ N° 230 ■ Juin 2022

Voici un résumé des principales actualités de ces dernières semaines



Parution de l'ouvrage Cookies, traceurs et droit

« Cookies, traceurs et droit », deuxième ouvrage édité par Lexing Editions, vient de paraître. L'ouvrage explique en détails tout ce qui concerne l'utilisation des cookies depuis l'entrée en application du RGPD :

Quelles sont les différentes technologies de traçage des utilisateurs, les alternatives aux cookies dits « tiers », les solutions exemptées de consentement ? Que dit la Cnil sur les cookies walls ? Comment utiliser les plateformes de gestion des consentements (CMP) ? Quelles sont les pratiques sanctionnées par la Cnil ? • [Lire l'article](#)



Vers un droit de propriété des données personnelles

Alain Bensoussan évoque la propriété des données personnelles dans sa dernière chronique pour l'émission « Au nom de la loi » diffusée par la web TV ANews Sécurité. • [Lire l'article](#)



Une nouvelle protection européenne des indications géographiques

La Commission européenne officialise une proposition de règlement qui étend la protection des indications géographiques (IG) aux produits artisanaux et industriels dans l'Union et au-delà. • [Lire l'article](#)



Cyberlex 2022 Technos et droit face aux évolutions du monde

Cette année les rencontres annuelles Cyberlex 2022 se tiendront le jeudi 23 juin 2022 et auront pour thème « Les technos et le droit face aux évolutions du monde ». • [Lire l'article](#)



Au nom de la loi: le droit des cookies

Le droit des cookies est le thème abordé par Alain Bensoussan dans sa dernière chronique pour l'émission « Au nom de la loi » diffusée par la web TV ANews Sécurité. • [Lire l'article](#)



Panorama d'actualité du droit du digital d'EFE

Céline Avignon évoque le droit des cookies et les transferts de données en dehors de l'UE à l'occasion du Panorama d'actualité du Droit du digital d'EFE. • [Lire l'article](#)



Associations de consommateurs et RGPD : nouvel arrêt de la CJUE

La CJUE confirme sa jurisprudence : les associations de consommateurs peuvent agir en défense d'une violation des droits issus RGPD. • [Lire l'article](#)



Data, IT & Internet : Lexing Avocats à l'honneur du classement Legal 500 EMEA 2022

Le cabinet est classé Top tier dans les catégories Data Privacy & Data Protection et IT & Internet, dans lesquelles plusieurs avocats du cabinet sont distingués. • [Lire l'article](#)



Précisions de la CJUE sur la conservation généralisée des données

La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) précise le cadre de la conservation généralisée des données de connexion. • [Lire l'article](#)



Palmarès 2022 Le Point : Lexing Avocats plébiscité

Le cabinet est classé 5 étoiles pour la 4ème année consécutive par le Magazine Le Point dans son [Palmarès des meilleurs cabinets d'avocats](#) paru le 21 avril 2022. • [Lire l'article](#)

Nos prochaines Conférences Lexing sur Zoom (*gratuits*)



1ère Conférence mondiale du réseau Lexing

Le réseau Lexing, premier réseau international d'avocats dédié au droit du numérique et des technologies avancées, organise le **mercredi 8 juin 2022** sa première conférence mondiale sur le thème « Intelligence artificielle et métavers : aspects juridiques » • [Programme et inscription](#)



Recourir aux marchés informatiques sans mise en concurrence

François Jouanneau anime une Conférence Lexing sur les marchés informatiques sans mise en concurrence, le **mercredi 15 juin 2022** de 9h et 11h (Zoom) • [Programme et inscription](#)



Maîtrisez le droit des plateformes numériques

Jennifer Bessi et Emmanuel Walle animent une Conférence Lexing sur le droit des plateformes numériques, le **mercredi 22 juin 2022** de 9h et 11h (Zoom) • [Programme et inscription](#)

Textes et jurisprudence clés

Supercalculateur exaflopique – Le premier benchmark certifié de Frontier, nouveau supercalculateur du Laboratoire National d'Oak Ridge, est disponible, et il dépasse comme prévu la barrière de l'exaflops. Les puces d'AMD équipent désormais cinq des dix superordinateurs les plus puissants du monde ([L'Usine Digitale](#) du 30-05-2022).

Nouvelle politique de confidentialité Meta – Next INpact s'est plongé dans les futures conditions générales qui vaudront sur Facebook, Instagram ou encore Messenger à partir du 26 juillet prochain ([Next INpact](#) du 30-05-2022).

Réquision de données informatiques – Les conditions de réquision de données informatiques dans le cadre d'une enquête de flagrance prévues par les articles 60-1 et 60-2 du Code de procédure pénale dans leur rédaction résultant de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice sont conformes à la Constitution ([Conseil constitutionnel 2022-993 QPC](#) du 20-05-2022).

Bilan sur le blocage administratif de sites – La Cnil publie le rapport annuel de M. Alexandre LINDEN, personnalité qualifiée désignée pour opérer le contrôle du blocage administratif de sites provoquant à des actes de terrorisme ou en faisant l'apologie ainsi que ceux à caractère

pédopornographique. Cette compétence sera opérée à compter du 7 juin 2022 par l'Arcom ([Rapport d'activité 2021](#) du 19-05-2022).

Evolution de la fonction de DPO – Une étude du ministère du Travail menée auprès de 1 811 DPO interrogés entre septembre et octobre 2021 révèle le profil des DPO en 2021 : 71% exercent dans une structure qui était dans l'obligation de désigner un DPO et 1/3 des DPO n'ont suivi aucune formation Informatique et Libertés/RGPD depuis 2016, soit + 7 points par rapport à 2019 ([Rapport Afpa](#) du 12-05-2022).

Lignes directrices CEPD – Le CEPD a adopté deux lignes directrices : une sur les méthodes de calcul des amendes dans le cadre du RGPD, l'autre sur l'utilisation de technologies de reconnaissance faciale par les autorités répressives et judiciaires ([Guidelines 04/2022](#) et [05/2022](#) (EN) du 12-05-2022).

Rapport CEPD 2021 – Le Contrôleur européen de la protection des données, organe de supervision des institutions, organes et agences de l'Union européenne, publie son rapport annuel pour 2021 ([Rapport annuel CEPD 2021 \(EN\)](#) du 12-05-2022).

Rapport Cnil 2021 – La Cnil a publié le rapport annuel de ses activités pour 2021. Ce dernier témoigne d'une activité particulièrement intense, marquée par une politique d'accompagnement renouvelée, l'accroissement des mesures répressives et un renforcement des actions pour la cybersécurité ([42e Rapport annuel 2021](#) du 11-05-2022).

Reconnaissance faciale – La présidente de la Cnil dit envisager le déclenchement d'une procédure de sanction pécuniaire contre la start-up américaine Clearview AI, spécialisée dans la reconnaissance faciale, qu'elle avait mise en demeure l'année dernière de cesser de collecter et d'utiliser des photographies et vidéos publiquement accessibles sur internet ([Reuters](#) du 11-05-2022).

Paiements sans contact – La Commission européenne accuse Apple d'abuser de sa position dominante sur les marchés des portefeuilles mobiles sur les appareils iOS en limitant l'accès à une technologie standard permettant d'effectuer des paiements sans contact en magasin au moyen d'appareils mobiles « Communication en Champ Proche (Near Field Communication - NFC) » ou « tap and go » ([CE, Communiqué de presse](#) du 02 05 2022).

JTIT est éditée par Alain Bensoussan Selas, société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital social de 8.000.000 euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 452 160 856, dont le siège social est situé 58, boulevard Gouvion-Saint-Cyr 75017 Paris – téléphone 01 82 73 05 05 – adresse de courrier électronique : paris@lexing.law – n° de TVA intracommunautaire FR48452160856.

Président : Alain Bensoussan. Directeur de la publication : Alain Bensoussan - Responsable de la rédaction : Isabelle Pottier.

Diffusée uniquement par voie électronique - gratuit - ISSN 1634-0701 - ©Alain Bensoussan 2021

Vous recevez ce courriel car vous êtes abonné à cette alerte. Se désabonner en cliquant sur le lien :

<https://www.lexing.law/unsubscribe/?email=«mail»>